

La Gazette Murinoise n° 59



SOMMAIRE

Vie communale

L'éditorial du maire	3
Au conseil municipal	4
Infos municipales	5-9
Commémoration du 11 novembre	10

Vie pratique

L'auberge des saveurs	11-12
Fromagerie « Le Murinois »	13-15
Le Couvent de Murinois	16-17

Vie scolaire et périscolaire

APE-Le sou des écoles	18-20
Les écoles du RPI	21-23
Garderie La Cabotte	24-25

Vie associative

Club le Wellingtonia	26
Le Chœur d'Adèle	27
Le Comité des fêtes	28-29
Les sapeurs-pompiers	30-31

Vie intercommunale

Divers	32
Gendarmerie	33-35
Brèves intercommunales	37-40

Le coin des enfants 41

ETAT CIVIL

Décès

- GIROUD Georgette
- GIROUD Georges



Mariage

Le 19 décembre 2020
MENIG André et DAVAT
Sandrine



Chers Murinoises et Murinois,

Depuis le mois de mars 2020, nous vivons une période d'incertitude face à cet épisode de pandémie (Covid 19), une crise sanitaire et surtout économique qui nous met à mal et laquelle personne n'était préparé.

Comme vous avez pu le remarquer beaucoup de nos rencontres conviviales qui créaient un lien social très fort pour notre village ont dû subir des annulations (pour le club pétanque et coinche, concert de la Chorale « Le cœur d'Adèle », pour le Comité des fêtes notre vogue qui remporte un succès fou, la Murinoise, la fête d'Halloween, et la soirée du nouvel an, soirée appréciée de tous.

Côté de « L'auberge des saveurs » : nos aubergistes Jean-Paul et Fleur ont apprécié la décision de la mairie, propriétaire des lieux, pour les mois d'avril-mai et juin 2020 et décembre 2020 - janvier 2021, de la gratuité du loyer qui leur donnera une bouffée d'air pour pouvoir passer ce cap très anxiogène.

Je tenais aussi à remercier vivement les Murinoises et Murinois et bien d'autres, d'avoir participé généreusement aux repas à emporter. Encore MERCI à eux et pour eux !

Côté des travaux : En 2020, malgré pas mal d'embûches causées par la pandémie (Covid 19), nous avons pu élaborer des travaux en début d'année. La réhabilitation de l'appartement au-dessus de la mairie a été faite, un T4 très lumineux, avec notre architecte Dominique Bouvarel, qui a su avec goût nous présenter des matériaux d'isolation de grande qualité pour permettre un chauffage électrique performant et économe suivi par notre conseillère en énergie, mise à disposition par le TE38, dont je suis le vice-président territorial n°6.

Le programme triennal d'entretien de nos chemins communaux : la route de Chevrières en enrobé, le chemin de la croix du Vivier, une partie du chemin Plan de l'Orme, le chemin des Crêtes et le chemin impasse des Savoyères. Travaux effectués par l'entreprise Giraud Marchand et aussi des emplois pour le colmatage des fissures, le tout mené à bien par l'entreprise Bajat Michael.

En cette fin d'année étaient programmés la réfection du mur du cimetière et de grosses réparations sur l'intérieur du clocher (entretien du bois et des cloches) par l'entreprise Bodet.

Pour 2021 :

Eclairage public : une étude a été lancée avec le TE38 pour implanter 7 nouveaux points lumineux à Led : impasse de la Tranche et rue du Bourg – avec une subvention de 60% de TE38 sur l'ensemble des travaux (voir article page 6).

Création d'un parking de 20 places rue du Bourg (face à la Halle des sports) et agrandissement de l'espace de stockage de la Halle des sports.

Tous ces travaux, engagés et futurs, sont très bien soutenus par le Département et la Région, ce qui nous permet de ne pas impacter nos finances communales.

Chers administrés, en espérant vous retrouver en bonne santé à l'aube 2021, qui ne verra pas les vœux du Maire, moment convivial et apprécié, et c'est pour cela que je veux féliciter et remercier les adjoints et le Conseil Municipal, pour leur engagement et spontanéité pour gérer cette période d'incertitude, qui a été contraignante à tous points de vue.

Avec mon équipe, je continue à préparer intensivement l'avenir de notre village dans le respect de nos engagements municipaux.

Je vous remercie de m'avoir lu et je vous présente une très bonne et heureuse année 2021, et surtout une très bonne santé.

Votre Maire Patrice ISERABLE.

Au Conseil municipal

Vote des délibérations au Conseil Municipal

Séance du 10 septembre 2020

- ⇒ Décision modificative n°1 sur le budget principal.
- ⇒ Recensement de la population 2021 : nomination et rémunération de l'agent recenseur.



Séance du 15 octobre 2020

- ⇒ Dématérialisation des actes règlementaires.
- ⇒ Forêt communal : coupe à asseoir en 2021.
- ⇒ Transfert du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à Saint Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) au 1er janvier 2021.



Séance du 03 décembre 2020

- ⇒ Eclairage public – Création d'un réseau « Impasse de la Tranche ».
- ⇒ Participation financière aux frais du centre médico-scolaire de Saint Marcellin (CMS).
- ⇒ Gratuité du loyer – Auberge des saveurs.
- ⇒ Décision modificative n°2 sur le budget principal.
- ⇒ Décision modificative n°3 sur le budget lotissement.

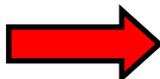
Toutes ces délibérations sont consultables sur le site internet de la commune : www.murinais.fr - ou - sur demande en Mairie.

INFOS MUNICIPALES



En cas d'urgence : **un défibrillateur** est à disposition à toutes les personnes sachant s'en servir sur le mur de la mairie côté entrée.

Depuis 2016 la mairie s'est dotée d'un **éclairage en led** rue du souvenir français, qui met la luminosité en demi-teinte de 23h à 06h.



Courant 2021, 7 nouvelles lampadaires verront leurs installations : rue du Bourg et impasse de La Tranche. Ce type d'éclairage est équipé de LED par mesure d'économies et respect de l'environnement.

Dispositif participation citoyenne

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.



Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

ECLAIRAGE PUBLIC

INFOS MUNICIPALES

La nuit tombe, les lampadaires s'allument... Cela paraît simple et naturel, si naturel qu'on ne les remarque même plus. Et pourtant, l'éclairage public et son optimisation sont un enjeu majeur d'attractivité, de sécurité mais aussi d'économie pour les collectivités.

Il faut réduire la consommation induite par l'éclairage public.
Tout le monde en convient.

Mais avant tout, un peu d'histoire...

Au moyen-âge, l'insécurité est une des principales problématiques des villes de toutes tailles. À cette époque, les habitants des villes ont pour habitude de s'enfermer chez eux dès la tombée de la nuit. Les meurtres et vols dans les villes en pleine nuit sont quotidiens

C'est en 1258 que l'on trouve la première trace d'une lutte contre l'insécurité via la mise en place d'un pro-d'éclairage public.

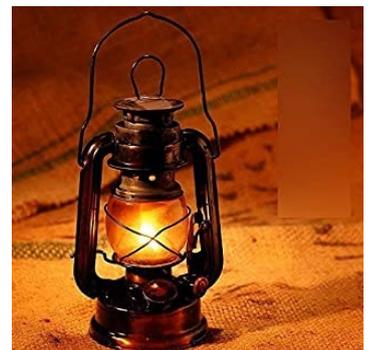
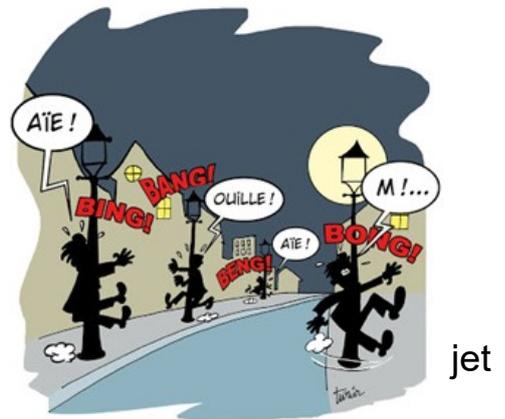
Saint-Louis émet l'ordonnance que chaque propriétaire ait à éclairer sa façade à l'aide d'un pot-à-feu sous peine, pour tout contrevenant, d'amende et de peine de prison.

On peut considérer que l'éclairage public tel qu'on l'entend aujourd'hui est apparu en France en 1667 sous Louis XIV.

Lorsque Nicolas de la Reynie est nommé lieutenant général de la police, celui-ci décide de renforcer les mesures de sécurité et de surveillance policière. Il fait installer une lanterne suspendue à chaque coin et milieu de rue de la ville de Paris. L'insécurité baisse immédiatement.

Aujourd'hui, aucune étude n'a certes montré l'incidence de l'exécution de l'éclairage public sur l'insécurité. Mais éclairer une ville ou un village, c'est aussi une histoire de société.

L'éclairage public fait vivre la société : en effet la lumière est essentielle à notre bien-être et l'être humain a besoin d'elle pour vivre. C'est pourquoi l'éclairage des lieux publics est un élément crucial pour la bonne santé de la société!



La consommation est loin d'être le seul enjeu de l'éclairage public : il influence également l'attractivité des collectivités.. Des rues bien éclairées participent à dynamiser la ville et renforcent le sentiment de sécurité. Il est aussi garant de l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la promotion de l'éclairage événementiel, comme les illuminations de Noël par exemple.



Sous ces prestations lumineuses se cache un réel casse-tête pour les collectivités qui doivent faire face à une demande toujours plus grande qualité et de sécurité tout en respectant la protection de l'environnement et des rigueurs budgétaires.

Une bonne gestion de l'éclairage public est un élément majeur de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les collectivités qui optimisent l'entretien et le matériel de leur parc lumineux diminuent la pollution lumineuse qui nuit à la faune locale et se mettent à l'abri de défaillance des candélabres.



De plus, c'est aussi un moyen pour la ville de se donner une image dynamique en se montrant à la pointe de la technologie avec un patrimoine mis en valeur par des éclairages adaptés. Aussi, dans un environnement où les problèmes écologiques font parties de notre quotidien, utiliser des solutions adaptées en matière d'éclairage est une bonne façon de moins polluer.

Pour atteindre un éclairage public efficient, il faut alors trouver un compromis entre éclairage performant, économies d'énergie et respect de l'environnement.

La LED est alors une solution parfaitement adaptée grâce à ses nombreux avantages : faible consommation, aspect écologique,...

La commune de Murinais a investi dans des lampes à Led qui ont fait diminuer de 50% les dépenses énergétiques.

De cette manière, elle garantit la sécurité des habitants et la dynamisation de notre petit village.

INFOS MUNICIPALES



Merci à mon propriétaire de ne pas me laisser divaguer dans les rues de mon village et de ramasser mes déjections pour le garder propre !!!



Les agriculteurs vivent de leurs récoltes de noix, de pommes, etc...
N'allez pas dans les champs chaparder !!
Consommez local pour participer à leur survie !!!



Le bruit par sa durée, sa répétition et son intensité est interdit de jour comme de nuit !!!

Il en va de la tranquillité du voisinage et de la santé des personnes !!!



Arrêtez de vous enflammer !



Il est interdit de brûler les déchets .
Merci de vous rendre à la déchetterie !!!



Rappel des règles de civilité



Brulage des déchets verts - article 84 du règlement sanitaire départemental

Le Maire est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Cette interdiction est également motivée par des considérations de sûreté, de sécurité et de salubrité publiques, pour prévenir d'une part, les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont maîtrisés et surveillés...

Bruit de voisinage - Arrêté préfectoral 2007-P-2817

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique. Sont généralement compris comme bruit de voisinage :

- ⇒ des cris d'animaux et notamment des aboiements
- ⇒ Des appareils de diffusion du son et de la musique
- ⇒ Des outils de bricolage et de jardinage
- ⇒ Des pétards et pièces d'artifice
- ⇒ Bruit de certains équipements fixes comme ventilateurs et climatiseurs
- ⇒ Appareil de production d'énergie comme les compresseurs.

Concernant les travaux de jardinage et de bricolage, ils ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- ⇒ le jours ouvrables de 8h30 à 12 et de 14h à 19h
- ⇒ Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- ⇒ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



La divagation des chiens et des chats

Selon l'article L.211-23 du Code Rural :

- ⇒ **Est considéré comme en état de divagation tout chien** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sur la surveillance effective de son maître, se trouve de portée de la voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après l'action de la fin de chasse.
- ⇒ **Est considéré comme en état de divagation tout chien** non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres de son domicile de son maître et qui n'est pas sur la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

La mise en fourrière : le Maire prescrit que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière, où ils sont gardés (art L.211-22

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020

C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis 2 ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste THIN, soldat de 2ème classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillettes blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat. Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames de Lorraine, de la Meuse...Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces français qui oeuvra à la tâche incomparable de la Victoire.



Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe. Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu de recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France.



Cette anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales.

Chaque 11 novembre, la Nation rend un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha.

L'AUBERGE DES SAVEURS



Depuis le début du confinement, Jean-Paul, le cuisinier de L'auberge des saveur, vous propose tous les weekends un plat à emporter différent .



Le cuisinier propose toujours ses plats traditionnels comme les cuisses de grenouilles à la persillade accompagnées de son légume.

Il suffit de réserver et de venir récupérer vos plats à l'heure convenue avec l'aubergiste.



Réservation conseillée avant le jeudi 12h .
Téléphone : 04 76 64 23 09.



Retrouvez Jean-Paul et Fleur sur leur page Facebook "restaurant gîte auberge des saveurs.



Pour célébrer cette nouvelle année, le cuisinier partage avec nos lecteurs sa recette de la galette des rois





LA GALETTE DES ROIS DE JEAN-PAUL

Ingrédients



- ⇒ 2 ronds de pâte feuilletée (diamètre 25 cm
- ⇒ 1 fève
- ⇒ 1 couronne

environ)



Appareil :

- ⇒ 125g de poudre d'amande
- ⇒ 125g de sucre glace
- ⇒ 125 g de beurre pommade
- ⇒ 2 cl de rhum
- ⇒ 2 œufs

Dorure : 1 jaune d'œuf.

Incorporer au beurre pommade le sucre glace en mélangeant énergiquement avec une spatule (ou avec un batteur), puis ajouter la poudre d'amandes et les 2 jaunes d'œufs ainsi que les 2 cl de rhum.

Préchauffer votre four à 180.

Mettre le premier disque de pâte sur une plaque avec un papier sulfurisé.

Mettre la préparation au milieu, l'étaler avec une spatule pour arriver à 2 cm du bord, puis mettre du jaune d'œuf sur les 2 cm restant.

Poser une fève, recouvrir avec le 2ème disque, et pincer les bords avec vos doigts de façon à ce que la frangipane ne sorte pas pendant la cuisson.

Dorer le dessus, et faites des dessins avec une fourchette ou un couteau sans percer la pâte.

Faire une petite incision au-dessus « cheminée » pour permettre à la vapeur de s'échapper.
Enfourner pendant environ 30 mn.

Une fois sorti du four la déposer immédiatement sur une grille.

Attendre avant de déguster entre 1h et 2h.





FROMAGERIE LE MURINOIS

Petit historique :

- 1962/1963 :

Monsieur Georges Giroud est agriculteur de la ferme familiale.
Démarrage de la production de lait de chèvre et de vache.
Puis vente de fromages à des grossistes à Grenoble.

- 1968 :

Les Jeux olympiques sont à Grenoble.
Début des marchés situés à Voiron, ainsi que de la tournée de vente au détail de porte à porte.

- 1984 :

Rachat de la fromagerie par Monsieur Franck Blache.
Construction des nouveaux bâtiments en 1991.
Evolution de la gamme de fromage : St Félicien, Rigotte.
Vente en grande surface et au comité d'entreprise.

- 2010 :

Revente de l'activité.

Fromagerie le Murinois 10 ans déjà



Damien, originaire de Franche-Comté, et Véronique de Champagne expliquent que dans la famille ils sont fromagers de père en fils.

Après un premier passage dans un grand groupe laitier, ils poursuivent leurs parcours en Bourgogne.

L'envie de travailler à deux les pousse dans la région où une opportunité se présente. C'est ainsi que depuis le 1^{er} décembre 2010, Véronique et Damien ont repris la fromagerie créée par Monsieur Giroud Georges en 1963 qui l'avait revendue à Monsieur Blache Franck en 1984.

En 10 ans, ils ont fait évoluer et développer la fromagerie. Notamment pour les fromages au lait de vache où la gamme s'est agrandie.

En 2014, l'obtention à l'agrément IGP pour le Saint-Marcellin et la fabrication de fromages au lait de chèvre complète cet assortiment.

En 2015, l'extension de la fromagerie avec la mise en place des nouvelles normes sanitaires et la création d'un point de vente.

Procédé de fabrication :

Le lait de vache est collecté à Varacieux au Gaec de Sully et celui de chèvre à Vinay à la ferme des Blanches Caprines.

Pour nos deux artisans, un bon fromage commence par un traitement en douceur du lait avec un chauffage bain-marie (ce qui n'altère pas les globules gras du lait) jusqu'à une température de 25°C et un ensemencement en ferments lactiques.

La mise en bassine et l'empressement arrive une dizaine d'heure après.

Le moulage s'effectue le lendemain matin. Les futurs fromages sont retournés et salés 2 heures après puis démoulés sur grille le soir avec un second salage. S'ensuit une période de réessuyage et de séchage de 24 à heures.

Ensuite direction la salle d'affinage pendant une quinzaine de jours où certains vont bleuir (flore naturel de la cave), devenir crémeux ou sec.



au

36



Renseignements :

- Présent sur le marché de Voiron le mercredi et samedi.
- Vente directe à la fromagerie :
lundi et samedi : 16h à 19h
mardi au vendredi : 9h à 12h et 16h à 19h.
- Plateau de fromages sur commande toute l'année.

155a route de Roybon - 38160 Murinais
Téléphone : 04 76 64 25 85

Recette du Marcellin' Burger

Recette pour 4 personnes.

Préparation : 20 min – Cuisson : 5 min.

Ingrédients :

- 4 Saint-Marcellin IGP moelleux
- 4 pains à burger du boulanger
- 400 g de viande de bœuf hachée
- 6 oignons finement émincés
- 2 c. à soupe d'huile d'olive
- 1 c. à soupe de sucre de canne
- 4 c. à soupe de crème fraîche épaisse
- 1 c. à soupe de moutarde
- 2 poignées de feuilles de mâche et de roquette
- Huile d'olive
- Sel et poivre

Préparation :

1. Dans une poêle huilée chaude, faites revenir les oignons. Ajoutez le sucre et poursuivez à feu doux jusqu'à coloration.
2. Fouettez crème et moutarde pour obtenir une sauce
3. Préchauffez le four (position grill) à 210°C. Coupez les pains en deux et déposez-les, mie dessus, sur une plaque de cuisson. Sur une seconde plaque, disposez les 4 Saint-Marcellin. Placez sous le grill, la plaque de fromage, le temps qu'il fonde, et au-dessous, la plaque avec les pains.
Dans le même temps, formez 4 steaks de viande et faites-les cuire à la poêle.
4. Montez les burgers ! Nappez le pain du dessous de sauce moutarde, garnissez d'oignons confits, répartissez quelques feuilles de mâche et de roquette, couvrez d'un steak, disposez dessus un Saint-Marcellin fondu, et refermez avec le chapeau du pain. Servez de suite.



**MERCI POUR LA
RECETTE !**



BON APPETIT !



LE COUVENT DE MURINAIS

CONGREGATION DE NOTRE DAME DE LA CROIX



La Congrégation de Notre Dame de la Croix, a été créée par Mademoiselle Adèle de Murinais (1803/1857) en 1832, et c'est une dizaine d'années plus tard que sa première institution voit le jour. Revenons sur Mademoiselle Adèle : Elle est l'aînée d'une fratrie de quatre enfants dont un seul garçon, Charles. Leurs parents, la Marquise Rosalie de Loras et

le Marquis Timoléon d'Auberjon de Murinais prennent soin de leur éducation et instruction avec la capacité, la sagesse et la bonté qui les caractérisent. Ils apprennent à leurs enfants, dès leur plus tendre enfance à aimer les pauvres et à n'user des avantages de leur fortune que pour les soulager libéralement (par temps de disette le Marquis distribuait généreusement des vivres aux nécessiteux). Et c'est tout naturellement qu'Adèle, très dévouée à la cause des malades et des pauvres, consacra sa vie entière et sa fortune aux œuvres de charité. Son fort désir de lutter contre l'illettrisme et le manque d'instruction des enfants de la campagne, la poussa à former des pieuses institutrices qui prodiguaient également des soins aux malades.

Trois jeunes filles de la paroisse du nom de Marie désireuses de consacrer leur vie à Dieu, devinrent les auxiliaires de Mademoiselle Adèle. Après avoir suivi l'enseignement nécessaire à Chambéry, elles revinrent au pays en 1832 afin de poursuivre les actions bienfaitrices d'Adèle et d'exercer les fonctions d'institutrice, de sacristine et d'hospitalière. Les classes se remplirent très vite, et les locaux devinrent rapidement étroits pour accueillir ces nombreux élèves.

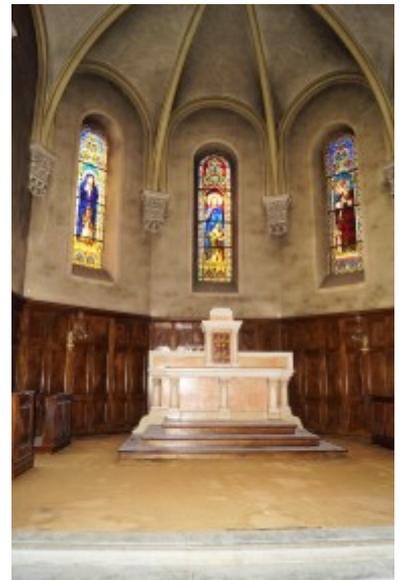
Alors, Monsieur le Marquis Charles fit construire à ses frais, un vaste établissement, qui fut béni par Monsieur l'Evêque de Grenoble en 1840. Ainsi la Congrégation des Sœurs de Notre Dame de la Croix fut fondée.



C'est avec sagesse que Mademoiselle de Murinais pourvut à la formation du gouvernement de la Congrégation. En tant que fondatrice, elle remplira toujours la fonction de Mère Supérieure. Adèle sait consoler et encourager chacune des filles, les guidant toujours vers les grands principes que sont la foi, la confiance en Dieu et l'humilité.

De jour en jour, l'institut très estimé prenait de l'importance. Ses postulantes venaient nombreuses, ce qui permit bientôt de se prêter au désir des Paroisses qui réclamaient pour elles les avantages dont jouissait celle de Murinais. La Buisse fut la première à obtenir cette faveur.

Puis, au fil des années, ce fut au tour de Coulevie, Nivolas, La Grive, Paladru, Alban de Roche, Varacieux





Mademoiselle Adèle tenait à visiter ces nouvelles Maisons pour encourager les Sœurs dans les difficultés du début. Dans sa clairvoyance, pour donner à son œuvre une garantie de stabilité, elle s'efforça de la faire reconnaître d'utilité publique, par l'approbation gouvernementale. Mais elle n'était plus de ce monde quand arriva la réponse favorable. En un mois et demi, une fièvre maligne terrassa sa robuste santé.

A la mort d'Adèle, en 1857, les Sœurs de Murinais occupaient 15 postes dans le Diocèse et en 1902, elles en avaient plus de 60.

Après le changement des lois sur les associations et sur la laïcité, plusieurs institutions ont dûes fermer. Une partie des Sœurs refoulées de la Communauté par les décrets ministériels passèrent la frontière et les mers. Ainsi, plusieurs Maisons s'ouvrirent pour y continuer les mêmes œuvres qu'en France, plusieurs en Belgique puis au Canada et en Caroline du Sud. Et chaque résidence fut un petit Murinais où l'esprit de l'Institut s'épanouit dans toute sa fraîcheur. D'années en années, la Congrégation s'agrandit, la petite colonie recrute sur place, les vocations germent et donnent les plus belles espérances.

En France, les œuvres hospitalières ont été maintenues, ainsi les Sœurs de Notre Dame de la Croix furent sauvées du naufrage grâce à leurs actions dans le milieu hospitalier et à leurs visites des malades à domicile. Aux écoles religieuses ont succédées les écoles libres. Les classes de Grenoble ont été remplacées par une clinique et une maternité (Clinique des Bains). Puis une école d'infirmières s'y développe sous la direction de médecins compétents et de religieuses expérimentées.

A Murinais, si le pensionnat est fermé depuis des années ! Le couvent lui, restait bien ouvert et les Sœurs de Notre Dame de la Croix continuent leurs actions bienfaitrices. Chaque année, la Maison Mère offre des retraites aux jeunes filles désireuses de retremper leur âme dans la solitude et s'affermir dans le devoir.

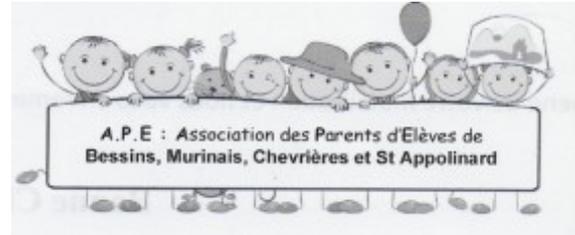


« Nous avons vu grandir les enfants du village » évoque Sœur Marie du Sacré Cœur avec un sourire nostalgique, elle qui fut la « Supérieure » depuis le début des années 1960. A l'époque elles étaient 55 à occuper les lieux, et n'étaient plus que 9 en 2011, lors de leur départ pour Bellevue à Saint Marcellin. Avec une surface habitable de 6000 m², l'entretien était devenu trop coûteux pour la Congrégation.

Depuis début octobre, Sœur Marie du Sacré Cœur a intégré la Résidence Clos St Joseph de la Congrégation de Chambéry.

APE - SOUS DES ECOLES

APE, une association de parents pour les enfants



L'APE, Association des Parents d'Elèves de l'ensemble du RPI regroupe les parents des élèves de Bessins, Chevrières, Murinais et Saint-Appolinard. Elle permet d'une part, de financer les projets pédagogiques de l'ensemble des classes du Regroupement Pédagogique Intercommunal et les sorties scolaires, et d'autre part, de rassembler les parents d'élèves autour de projets communs pour leurs enfants.

Comme chaque année, L'APE a tenu son **Assemblée Générale**. Elle a eu lieu **mardi 22 septembre 2020** à 20h30 à la salle des fêtes de Chevrières. A cette occasion, elle a **présenté un bilan moral et financier de l'année** particulière qui se termine, **et a élu le nouveau Conseil d'Administration pour l'année 2020-2021**.

Si de nombreux membres des 2 années passées se sont réengagés avec plaisir dans l'aventure, nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année des parents d'enfants déjà grands ou nouvellement entrés à l'école, mais qui tous ont été motivés par l'entente et le dynamisme dégagé par l'association.

Ainsi, le **CA est cette année composé de :**

Françoise LAUTURE, Martha CLEMENT, Sylvaine GIRARDOT, Lydia CLUZE, Florian ROUSSET, Joan GAVAZZENI, Dorothée CURE, Hoël EXIBARD, Laure THOMAS, Anne LEMAN,, Susannah O'CARROLL, Julie MODENA, Kheididja BROMBECK, Jean-François LUCIANI, Olga GRILLOT et Christine VESCOVI.

A la suite de cette AG, **le CA s'est réuni le vendredi 2 octobre** à 20h30 **pour**, entre autres choses, **élire le nouveau bureau** que voici :

- Président : Florian ROUSSET
- Vice-présidentes : Lydia CLUZE (St Appolinard), Julie MODENA (Murinais), Olga GRILLOT (Bessins)
- Secrétaire : Sylvaine GIRARDOT
- Vice-secrétaire : Dorothée CURE
- Trésorier : Joan GAVAZZENI
- Vice-trésorière : Françoise LAUTURE

Malgré une année très spéciale qui n'a pas permis à l'APE d'organiser toutes les manifestations annoncées, le bilan financier est encourageant puisqu'il dégage un solde positif. En effet, la plupart des projets ayant été annulés, les enseignants n'ont pas eu besoin de la totalité du budget alloué l'an passé.

Notons aussi et parce que c'est bon pour le moral, la réussite de la journée des lutins version 2019. Celle-ci a en effet réjoui petits et grands, grâce à la diversité des ateliers proposés, son spectacle haut en couleur et le repas tartiflette proposé.

Nous profitons aussi de cette tribune locale pour remercier toutes les familles qui, malgré le délai de distribution ont participé à l'opération « paniers garnis ». Un grand merci aussi aux producteurs locaux qui ont joué le jeu et à ceux qui nous ont offert la trentaine de produits nécessaires à la confection des paniers.

Mais tournons-nous vers l'année qui s'ouvre et que nous espérons riche en manifestations et rencontres.

Lors de sa première réunion, l'APE a donc décidé comme l'année dernière de débloquer un budget global pour l'ensemble des écoles du RPI. La dépense pour le financement des projets se situera donc entre 30€ et 50€ par enfant inscrit à l'école, la somme définitive dépendant en partie du nombre d'adhésions reçues en début d'année (Adhésion de 15 euros par enfant, dégressive selon le nombre d'enfants dans la fratrie).

Et comme nous sommes d'un naturel optimiste, voici les dates des manifestations APE de l'année 2020-2021 où nous serons heureux de vous retrouver ou de vous rencontrer en tant que bénévoles ou simples participants.



Samedi 5 décembre : « **L'après-midi des lutins** » a été annulée en raison de la crise sanitaire en cours et du confinement annoncé fin octobre.



Samedi 20 mars : « **L'après-midi jeux** » dédiée aux joueurs petits et grands, avec des jeux de sociétés, de constructions, des jeux en bois, ... Cette journée nous permettra de distribuer **les paniers garnis** dont les **grilles seront données autour du 1er février**.

Samedi 3 avril « **L'après-midi surprise !!** » axée autour du carnaval et coordonnée par les équipes de choc de vos associations autour des écoles du RPI à savoir la cantine, la garderie et l'APE.



Juin 2021 : **L'année se terminera en beauté avec la fête des écoles !!**

(La date reste à préciser en concertation notamment avec l'équipe enseignante). Cette journée s'ouvrira par le spectacle offert par les élèves des écoles et préparé par les enseignants. Elle se poursuivra avec les traditionnels jeux de kermesse et prendra fin lors d'un repas partagé.



Juillet 2021 : **Rallye** : L'APE apportera sa contribution pour l'organisation de la buvette traditionnellement organisée à cette occasion.

A noter aussi que nous attendons encore la réponse du **Diapason concernant l'organisation d'une buvette lors d'un de leur spectacle**. En effet, nous avons saisi cette opportunité l'année dernière mais n'avons pu la mener faute de confinement. Nous espérons donc que cette année verra sa concrétisation pour apporter un nouveau levier de bénéfices à l'association.

Nous vous souhaitons à tous un très bel automne et sommes impatients de vous croiser lors de nos manifestations 2020-2021 !!

Le bureau et le CA

LE CA de l'APE en photo...



Florian



Lydia



Dorothée



Joan



Sylvaine



Françoise



Olga



Julie



Martha



Susannah



Olga



Hoël



Anne



Christine



Laure



Jean-François



Kheididja

Les écoles du RPI 2020 - 2021



Classe de Petits-Moyens : 18 élèves, **Enseignante** : Mme BITH Marie Florence, **ATSEM** : Mme HUGONIN Marie-Gabrielle ; Adultes présents sur la photo de gauche à droite : M. ROUSSET Franck (Maire de Chevrières), Mme BITH Marie-Florence, Mme HUGONIN Marie-Gabrielle, M. LAMBERT Aimé (Maire de Bessins)



Classe de Moyens-Grands : 20 élèves, **Enseignante**: Mme BUSI Sandrine, **ATSEM** : Mme ROJAT Cécile ; Adultes présents sur la photo de gauche à droite : M. ROUSSET Franck (Maire de Chevrières), Mme BUSI Sandrine, M. LAMBERT Aimé (Maire de Bessins), Mme ROJAT Cécile



Classe de CPs-CE1 (Murinais) : 23 élèves, Enseignante : Mme HOT Sandra ; Adultes présents sur la photo de gauche à droite : M. ISERABLE Patrice (Maire de Murinais), Mme HOT Sandra, M. LAMBERT Aimé (Maire de Bessins)



Classe de CE1-CE2 (Saint-Appolinard) : 24 élèves, Enseignant(e)s: Mme COHET Marie-Pierre, M. PATIN Laurent; Adultes présents sur la photo de gauche à droite : , M. LAMBERT Aimé (Maire de Bessins), M. FERLAY Daniel (Maire de Saint-Appolinard), Mme COHET Marie-Pierre, Mme l'AVS.



Classe de CE2-CM1 : 24 élèves, Enseignante : Mme FRAILE Laurie, M. WAGNER Joël ; Adultes présents sur la photo de gauche à droite : M. LAMBERT Aimé (Maire de Bessins), M. ROUSSET Franck (Maire de Chevrières), Mme FRAILE Laurie.



Classe de CM1-CM2 : 23 élèves, Enseignant(e)s : Mme PARIS Sylvie, M. PATIN Laurent; Adultes présents sur la photo de gauche à droite : M. LAMBERT Aimé (Maire de Bessins), M. ROUSSET Franck (Maire de Chevrières), Mme PARIS Sylvie.

GARDERIE

LA CABOTTE LOU PETIOT



La garderie est ouverte en période scolaire tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 et de 16h20 à 18h45.

3 animateurs sont en charge des enfants du regroupement : **Gaëlle GIROUD**, **Marina DAMJANOVIC** et **Philippe GUTIERREZ**.

Ils leurs proposent des activités avant ou après l'école ainsi qu'une aide aux devoirs à partir de 17h15, tous les jours sauf le vendredi.

L'Actualité :

Tous les bénéfices des manifestations servent au financement de diverses activités, à l'achat de matériel et au paiement d'une partie des salaires.

> **Mardi 22 septembre avait lieu l'Assemblée Générale** de la Cabotte à Lou Petiot à 20h00 à la salle des fêtes de Chevrières.

Election du bureau pour 2020-2021

- ⇒ **Présidente** : Emilie Belle
- ⇒ **Vice-présidente** : Aurélie Girard
- ⇒ **Secrétaire** : Walka Altamirano-Lyonnet



> **Samedi 13 février nous organisons la FETE DE LA BIERE à partir de 19h** à la salle des fêtes de Chevrières.

Tout comme pour la soirée Beaujolais, vous aurez l'occasion de pouvoir vous restaurer et danser tout au long de cette soirée.

Ambiance Musical assurée Jessandwest.



> **Samedi 8 mai nous organisons la « Pink Party » à partir de 19h** à la salle des fêtes de Murinais.

Tout comme pour les soirées précédentes, vous aurez l'occasion de pouvoir vous restaurer et danser tout au long de cette soirée. *Ambiance Musical assurée par DJ.*

> Mardi 15 juin aura lieu l'Assemblée Générale de la Cabotte à Lou Petiot à 20h00 à la salle des fêtes de Chevrières conjointement à la Cantine Scolaire Des Coteaux.
Des postes seront probablement à pourvoir.

N'hésitez pas à rejoindre notre équipe et à apporter vos idées et votre énergie !!!

> Vendredi 2 et samedi 3 juillet : BUVETTE du RALLYE

Conjointement avec l'association des parents d'élèves et l'association de la cantine scolaires des coteaux.

Un GRAND MERCI

à vous qui contribuez à la tenue de nos manifestations et à la pérennité de notre association.



Association « La Cabotte à Lou Petiot »
Garderie Périscolaire
30 impasse de l'École
38160 Chevrières
☎ 06.45.31.50.89
✉ lacabotte.chevrieres@laposte.net
La Cabotte Chevrières

Club le Wellingtonia

En septembre le club a repris ses activités, mais la crise sanitaire vient une fois de plus perturber ses adhérents qui doivent dès fin octobre cesser leurs rencontres de jeux de cartes ou autre, ainsi que la randonnée.



Quant au repas choucroute du 3 octobre, qui n'était pas dansant cette année ! Il a eu lieu à l'Auberge des Sapeurs, dans le respect des règles sanitaires, avec pas plus de 8 personnes par table. Ainsi 40 couverts furent servis par Aurélie et Fleur, la charmante épouse de du chef cuisinier Jean Paul qui avait aussi, préparé ce précieux mets, conditionné en barquettes afin de consommer la choucroute à la maison. Ainsi 70 portions ont trouvé preneurs.

Le repas de Noël et des anniversaires prévu **le 11 décembre** n'a pas eu lieu, à cause du reconfinement. Mais s'il faut bien sûr respecter les consignes il faut aussi garder le moral et faire des projets :

PREVISIONS POUR 2021

- ⇒ **22 Janvier 2021** : Salle des fêtes, Assemblée Générale à 14 h 30. Encaissement des cotisations, 15 € pour l'année 2021 (exceptionnellement en raison du Covid), Suivi de la dégustation de la galette des rois.
- ⇒ **9 Avril 2021** : Repas des anniversaires pour les adhérents où les années terminant par 0 et 5, ainsi que 1 et 6 seront fêtés.
- ⇒ **6 Juillet 2021** : Concours coinche / belote et pétanque
- ⇒ **7 Septembre 2021** : Dictée des séniors
- ⇒ **10 Décembre 2021** : Spectacle de Noël pour les adhérents

Le club « Wellingtonia » se réunit tous le 2ème et 4ème vendredi de chaque mois, afin de jouer à différents jeux : boules, cartes, scrabble, triomino.... Certains se font plaisir pour apprendre les danses en ligne, dirigées par Hubert, qui encadre aussi la randonnée du jeudi (1^{er} et 3^{ème}) du mois. Et pour ceux que cela intéresse, des cours d'initiation et de perfectionnement à l'informatique sont envisagés. **Le club est ouvert à tous, retraités ou pas, ceux qui ont envie de partager de bons moments de détente et de loisirs.**

Mais ce peut être aussi, juste pour discuter et rencontrer du monde !

Le Chœur d'Adèle

Début septembre, ce ne sont pas moins de 15 choristes qui ont repris leur pupitre et les répétitions de chants dirigés par Isabelle Biéri.

Le 30 septembre, la chorale a rendu hommage à 2 religieuses de Bellevue qui devaient quitter notre région le 5 octobre pour intégrer la Congrégation de Chambéry. Ce fut un moment émouvant pour Sœur Marie du Sacré Cœur et Sœur Marie Alix d'écouter un medley de chansons interprétées par Le Chœur d'Adèle sous la direction d'Isabelle, leur cheffe de chœur.



Et c'est avec émotion que les choristes ont remis aux religieuses un tableau de photos souvenir avec un CD des chants du Chœur d'Adèle et Isabelle jouant au piano, un Prélude de Bach.

Mais, malheureusement ! Vu le contexte sanitaire, nous sommes de nouveau confinés !!! Donc, plus de répétitions et les concerts de Noël sont annulés.

Ne perdons pas espoir ! **Voici le programme pour 2021**

- 17 Avril 2021 à Murinais, concert au profit de Rétina France

⇒ Mai ou Juin concert de fin d'année à préciser

Le Comité des fêtes

Compte rendu de la fête du village du 12 et 13 septembre 2020

L'animation de la vogue fût repensée pour l'année 2020, à cause de cette épidémie de Covid 19. Elle restera pour l'ensemble des bénévoles un moment de partage et de retrouvailles exceptionnelles, car toutes les autres activités ont été annulées avec regret pour respecter les contraintes sanitaires imposées.

Dès le samedi matin, le village s'animait avec la rando "**la Murinoise**". Près de 300 participants se sont retrouvés sur les chemins et sentiers de découverte préparés par une équipe très motivée.

L'accueil, avec dégustation de confitures maison et petit café offert ainsi que les copieux ravitaillements se

sont fait dans le respect des règles sanitaires. Une

bonne humeur ré-

gnait, elle fût très appréciée par nos fidèles marcheurs.

Finissant cette journée autour d'un petit repas, les bénévoles se sont félicités d'avoir organisé et réussi cette activité de pleine air.

Le dimanche matin, la rue principale du village se remplissait d'exposants, le marché producteur étalait ses

produits divers, miel, légumes et fruits, fromage, crêpes et dérivés de noix et pour finir quelques autos anciennes arrivaient sur la placette du village. Tout ce petit monde apportait de la couleur et les chansonnettes proposées par le groupe "Les Mots de Passe" mettaient de la gaieté. La buvette tenue par la jeunesse du CDF, la petite restauration ainsi que le repas proposé aux exposants furent un moment de convivialité, malgré une organisation plutôt improvisée mais réussie.

La soirée du Réveillon du jour de l'AN, elle aussi est d'un grand regret. Cotillons embrassades. verres de l'amitié nous ont beaucoup manqués.

Merci à tout ce monde, il fallait oser, exposants, producteurs locaux fidèles, nombreux publics et tous nos bénévoles ont permis de garder un souvenir inoubliable de cette belle fête 2020.

L'ensemble des membres du Comité des Fêtes vous souhaitent pour 2021 une très bonne et heureuse ANNEE



L'annulation de la soirée Halloween a été regrettable. Cependant, l'activité de Noël prévue pour le plaisir de tous les enfants a pu avoir lieu sous une forme différente au vu des conditions sanitaires. Nous avons pu partager ces bons moments de bonheur.

Programme CDF : **1er semestre 2021**
(si l'évolution de cette épidémie nous le permet)

- ⇒ **Assemblée Générale** : Vendredi 15 janvier à 19 h30 à la salle des fêtes. Venez soutenir et encourager ces bénévoles motivés !!!
- ⇒ **Pièce de théâtre** : Samedi 6 mars à 20 h à la salle des fêtes. Pièce de théâtre : "A quelle heure on ment ?" proposée par compagnie La Bartifelle de Chevière.
- ⇒ **Saint Patrick** : Samedi 20 mars à 20 h à la salle des fêtes. Nouvelle activité, soirée musicale avec bière et petit restauration.
- ⇒ **Soirée du muguet** : Samedi 1er mai à 20 h à la salle des fêtes avec son traditionnel Repas dansant.



- ⇒ **Randonnée « La Murinoise »** : Dimanche 6 juin départ 8 h à la salle des fêtes. Plusieurs parcours adaptés pour toutes et tous.

Pour le **2ème semestre 2021**, les dates à retenir

- ⇒ **Vogue** : samedi 11 et dimanche 12 septembre.
- ⇒ **Halloween** : dimanche 31 octobre.
- ⇒ **Noël des enfants** : dimanche 19 décembre
- ⇒ **Réveillon du jour l' an** : vendredi 31 décembre.



Section gym saison 2020/2021

Le sympathique groupe participant à la l' **activité gym** encadré par Luisa la prof, se voit cette saison contraint de vivre avec les conditions sanitaires imposées. Début et fin d' année 2020 les cours ont été suspendus plusieurs semaines. Le comité des fêtes a du mettre son professeur au chômage partiel durant les périodes d'arrêt. Tous espèrent retrouver au plus vite ce moment de détente partagé dans l' amitié.



Les Sapeurs-Pompiers

Quelques nouvelles des sapeurs-pompiers de Chevrières Murinais.

Nos 2 nouveaux Sapeurs, Damien Bard et Laurent Patin, sont toujours dans leur cursus de 5 semaines de formation obligatoire pour devenir Sapeur Pompier.

Durant l'année 2020, ils ont déjà effectué 2 semaines de formation, leur donnant les compétences pour les interventions de secours à personne (malaise, accident de la route, etc. ...) et 4 samedis, leur donnant les compétences pour les interventions diverses (capture d'animaux blessés, dégagement de voiries, neutralisation d'hyménoptères, inondations, etc. ...).

Damien Chanron et Frédéric Vivier ont terminé leur cursus de formation de chef d'équipe, ils ont reçu le grade de Caporal. Ils peuvent maintenant gérer un binôme au cours des missions d'incendie.

Cédric Capillon et Stéphane Colomb ont, pour leur part, débuté leur formation de chef d'équipe.

Merci à eux pour cet investissement, sur leur temps libre, envers la population de nos communes (Bessins, Chevrières, Murinais et St Appolinard).



Les Rendez-vous des Sapeurs Pompiers

La fin d'année approche et nous nous préparons à venir vous proposer nos calendriers 2021. C'est l'occasion, pour nous, de vous voir dans un cadre convivial (en dehors des interventions) et également de parfaire nos connaissances relatives à notre secteur d'intervention.

Bien conscients que cette année est un peu particulière à cause de la COVID 19, notre distribution sera un peu modifiée, pour s'adapter à la situation actuelle.

Notre passage aura lieu dans le respect des gestes barrières (masques + distance de sécurité) ce qui ne nous permettra pas de rentrer chez vous.

Toutefois suivant l'évolution de la situation et les consignes en vigueur, nous serons peut-être amenés à faire évoluer notre mode de distribution.

Merci d'avance pour votre accueil.

Pour bien débuter l'année 2020, nous vous donnons rendez-vous, le samedi 29 janvier au matin, pour notre matinée boudin, à la salle des fêtes de Chevrières.

Nous vous proposerons également, comme chaque année, des saucissons à cuire et des caillettes.

C'est un moment de convivialité auquel nous tenons particulièrement.

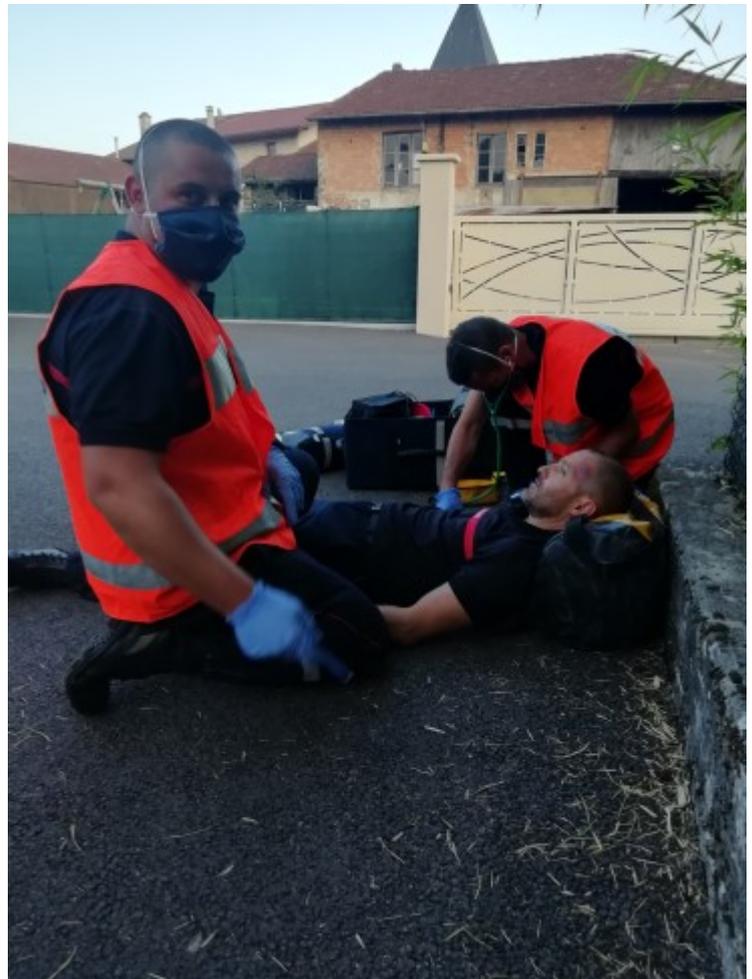
Comme pour nos tournées de calendrier, nous ferons évoluer ce moment en fonction de la situation sanitaire.

Les Sapeurs-Pompiers



La 210110
Mise en situation lors d'une manœuvre - prise en charge d'un homme ayant chuté d'un toit

La 204757
Mise en situation lors d'une manœuvre. Prise en charge d'un homme ayant fait un malaise sur voie publique



La 163705
Destruction d'un nid de frelons asiatiques le long d'une route

Divers

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population du 21 janvier au 21 février 2021 n'aura pas lieu suite à la situation sanitaire actuelle (Covid 19).

Il est reporté en 2022.

RECENSEMENT MILITAIRE (ou CITOYEN)

Tout jeune Français qui a 16 ans doit obligatoirement faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile dans les 3 mois suivant son 16^{ème} anniversaire. Un formulaire est à compléter, auquel il faut joindre carte d'identité et livret de famille.

Le recensement permet à l'administration :

- de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC),
- et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans,
- de pouvoir s'inscrire à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, BEP, baccalauréat...) grâce à l'attestation de recensement qui lui est délivrée.



SIRCO (Syndicat Intercommunal Rural des Coteaux) CABINET DE SOINS INFIRMIERS

A DOMICILE ET AU CABINET

Résidence La Forge - 49 Place de la bascule - 38160 - Chatte

Permanence au cabinet du **lundi au vendredi matin de 7h45 à 8h15 sans rendez-vous.**

Le **samedi matin de 7h45 à 8h15 sur rendezvous.**

Téléphone : 04 76 38 26 35

Fax : 04 76 36 87 63

mail : sirco@wanadoo.fr



JOUR DES MESSES

- ⇒ Dimanche 14 mars 2021 à 10h30
- ⇒ Dimanche 9 mai 2021 à 10h30
- ⇒ Dimanche 25 juillet 2021 à 9h00



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Les seniors face aux risques liés au démarchage, aux vols



Les personnes âgées ciblées :

Les personnes âgées constituent la cible privilégiée des faux démarcheurs. Près de 80% des victimes ont plus de 60 ans.

Il s'agit de :

- ⇒ **Vols d'argent commis à votre domicile** par de faux agents du service public (ERDF ou de compagnies des eaux, faux policiers), ou de démarcheurs (vente de calendriers, de prospectus, de nougats avec drapeaux, signature de pétition ou recherche de son chat). **LE BUT ETANT DE PENETRER DANS VOTRE DOMICILE.**
- ⇒ **Faits commis au Distributeur Automatique de Billets (DAB)** par des personnes vous demandant de recomposer votre code prétextant que l'appareil ne marche pas.
- ⇒ **Vols à l'italienne** consistant à dégonfler un pneu de votre véhicule (sur parking notamment...) afin de détourner votre attention et vous voler votre sac, Cb...

1. Démarche, comment agir ?

Rappel de la réglementation : Conformément à l'article L.310-1 du Code de la Consommation, les professionnels agissant par démarchage à domicile doivent justifier de leur identité professionnelle, de la réalité de l'entreprise et respecter les dispositions telles que la rédaction d'un devis précisant le délai de rétractation et les conditions de paiement.

Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE.

Méfiez-vous également des démarcheurs proposant d'effectuer des travaux à domicile (élagage, nettoyage de peinture, récupérateur de métaux précieux...).

Les professionnels doivent être en mesure de présenter un extrait K-Bis, véritable « carte d'identité » à jour d'une entreprise immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).

Leurs factures font mention d'un numéro de SIRET de l'entreprise (identifiant de l'établissement). En cas de doute, ne pas hésiter à se renseigner auprès de personnes dignes de confiance avant de conclure un achat ou un contrat pour diverses prestations.

ATTENTION aux faux plombiers, agent EDF ou de société de sécurité, représentants, faux gendarmes ou faux policiers, etc... Ils peuvent profiter de cette visite pour procéder à un repérage des lieux en vue d'un cambriolage.

Avisez la GENDARMERIE ou la POLICE de tout fait suspect (individus ou véhicules anormalement présents, appels sur vos téléphones). Il se peut que des cambrioleurs effectuent des repérages ou un sondage sur votre présence.

- ⇒ Exigez TOUJOURS la présentation d'une carte professionnelle
- ⇒ Ne quittez jamais de vue les personnes. En cas de problèmes, crier pour attirer l'attention des voisins
- ⇒ Ne versez pas d'argent ou ne remettez pas de chèque avant l'écoulement du délai de 7 jours (délai pendant lequel le consommateur peut se rétracter). Le délai est de 14 jours en cas de crédit
- ⇒ Ne signez pas un document non daté ou antidaté
- ⇒ Ne faites pas e chèque antidaté
- ⇒ Pensez à noter les IMMATRICULATIONS

2. Prévention des cambriolages, que faire ?

- ⇒ **Verrouillez portes et fenêtres**, en journée, lorsque vous vous absentez, et la nuit, même si vous êtes dans votre habitation
- ⇒ **Faites installer sur votre porte un œilleton** et un entrebâilleur
- ⇒ **Ne laissez pas de message** sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux indiquant votre absence
- ⇒ **N'inscrivez pas vos noms et adresse** sur votre trousseau de clés, ne laissez pas vos clés sous la paillason ou dans votre boîte aux lettres
- ⇒ **Evitez** les termes comme « veuf », « veuve », « madame », « mademoiselle » sur les boîtes aux lettres
- ⇒ **Faites relever régulièrement votre courrier** en votre absence
- ⇒ **Ne laissez pas les clés de votre véhicule** ainsi que votre sac à main, portefeuille à la vue ou dans l'entrée de votre habitation, commerce
- ⇒ **Evitez** de conserver de l'argent liquide chez vous
- ⇒ **Ne mettez pas tous vos biens au même endroit**
- ⇒ **Entreposez vos outils et les échelles dans les locaux fermés**
- ⇒ **Réalisez des clichés photographiques** de vos biens de valeur (meublier, bijoux, informatique...) et listez les numéros de série

Vos déplacement à l'extérieur :

- ⇒ Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants
- ⇒ Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retrait d'argent
- ⇒ Si vous avez le sentiment d'être suivi, entrez dans un lieu animé ou un commerce
- ⇒ Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures et au milieu du trottoir votre sac fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée

Si vous êtes victimes :

- ⇒ N'opposez aucune résistance, votre vie est plus précieuse que vos biens
- ⇒ Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie



LES NUMEROS UTILES

POMPIERS **18**
SAMU **15**

Carte de crédit perdus ou volée : 0892 705 705

Opposition chéquier : 0892 623 208

Dans tous les cas, pour toute situation inhabituelle, une alerte rapide de la POLICE ou de la GENDARMERIE peut faire échouer une agression ou permettre une interpellation rapide des auteurs



GROUPEMENT de Gendarmerie Départementale de l'Isère

Communauté de Brigades de Saint-marcellin

04 - 76 - 38 - 00 - 17

A votre service

Pour apparaître sur cette page - adressez-vous en mairie.

BAZZOLI Samuel

Paysagiste

Tel : 06 88 21 15 33

info@samuelbazzoli.com

BELLE Emilie

Assistante maternelle agréée

Tel : 06 31 89 11 68

emilie.belle@orange.fr

BIERI Isabelle

Les 3 clés

Cours de piano tous niveaux

Tel : 06 12 59 05 75

BORTOLUZZI Léo

CBM GENIE CLIMATIQUE

Chauffage, clim, installations sanitaires

Tel : 06 85 36 88 19

cbm15@wanadoo.fr

BAZZOLI CARRELAGE

Magasin & Showroom

- ❖ VENTE
- ❖ POSE
- ❖ CARRELAGE
- ❖ FAÏENCE
- ❖ CHAPE FLUIDE



Quentin BAZZOLI
carrelage@bazzoli.fr
06.75.83.29.88
04.75.02.01.05

CHAIZE Damien et REYNAUD Romain

ZRTN

Nettoyage, vitres, désencombrement

Tel : 06 15 77 82 57

2rtn38@gmail.com

CHEMIN Jean-Paul et Fleur

AUBERGE DES SAVEURS

Bar, restaurant, gîtes

Tel : 04 76 64 23 09

aubergedessaveurs@orange.fr

DERDUX Jérôme

DJ BAT

Charpente, maçonnerie

Tel : 06 08 17 07 16

contact@djbat.fr

GIROUD Céline

Coiffure à domicile

tous secteurs

Tel : 06 81 34 63 50

ISERABLE Franck

ENGINE TRONICS

Reprogrammation auto/moto
Faisceaux électriques
Etude et réalisation électronique

Tel : 06 77 37 63 85

JOURDAN Raphaël

GAEC des Alpines

Fromages de chèvre

Tel : 04 76 64 23 29

gaecdesalpines@gmail.com

MALEXIEUX Jérôme

ALLO DEPANN' MULTISERVICES

Tous types de travaux

Tel : 06 63 37 88 82

PRINCET Damien et Véronique

FROMAGERIE LE MURINOIS

Fromages de vaches et chèvres

Tel : 04 76 64 25 85

RAGACHE André

Maçonnerie générale

Tel : 04 76 38 47 54

SABATIER Michaël

MIELLERIE DU BURDY

Miels, pains d'épices...

Tel : 04 76 38 66 65

MADLY REPORTAGE

Photographie

Tel : 04 76 38 51 40

[Web : madlyreportage.com](http://www.madlyreportage.com)

AMODRU Aline

Aide ménagère.

Paiement possible en CESU.

Tel : 06 47 84 56 37

aline.amodru@orange.fr

SOS GUEPES ET FRELONS

Destruction à toute hauteur de nid de guêpes et de frelons, dératisation. 7J/7

BOYER Teddy

Tel : 06 84 92 42 11

Brèves intercommunales



Besoin d'aide

pour vos démarches en ligne ?

RSA, APA, CAF, CPAM, impôts, retraite, Pôle emploi...

Un jeune volontaire en service civique vous explique gratuitement comment effectuer vos démarches en ligne.

Accompagnement personnalisé :

Libre le matin / sur RDV l'après-midi



EAU ET ASSAINISSEMENT

Régie de Vinay
100 rue Paul Guerry
38470 Vinay

Numéro d'astreinte : 04 76 36 94 01 - 7jours/7jours - 24h/24h



MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

« LE LUTRIN »

Depuis le 1^{er} juin 2020, la médiathèque intercommunale, vous accueille en toute sécurité :

- Application des gestes barrières
- Désinfection régulière du mobilier

Pour vous :

- ⇒ Une nouvelle exposition d'une peintre chevriéroise : *Agnès Vincenzini*.
- ⇒ Un fond renouvelé avec 400 nouveaux livres en tout genre et des romans sortis en 2020, de nouveaux documentaires jeunesse et bandes dessinées pour les adolescent-e-s,
 - Une centaine de DVD à emprunter !
 - Une liseuse prêtée pour 3 semaines avec 50 romans chargés
 - Des romans, bandes dessinées, mangas et documentaires :
 - pour tous les âges - de 7 à 107 ans,
 - pour les yeux fatigués : livres large vision,
 - pour tous les goûts : romans cuisine, histoire, géographie, bricolage, etc.

Si vous ne trouvez pas sur place, les bibliothécaires bénévoles réserveront sur le réseau l'ouvrage de vos rêves.

Alors n'hésitez plus !!!

Tous à la bibliothèque intercommunale près de l'école maternelle de Chevrières, les lundis et jeudi de 16 heures à 19 heures.

Une boîte à lettres vous permet de glisser vos livres en retour quand la bibliothèque est fermée. Elle est près de l'entrée.

Vous êtes artistes amateurs vous pouvez exposer vos œuvres : Faites vous connaître auprès des bénévoles aux heures d'ouverture !!!

DANS LE
LE CONTENEUR **JAUNE** 

LES BOUTEILLES & FLACONS EN PLASTIQUE



 Bien vidés,
pas besoin de laver !

BON A SAVOIR Le conteneur jaune collecte aussi les bouchons plastiques ou métalliques !

LES EMBALLAGES ALIMENTAIRES PLASTIQUES



BON A SAVOIR Emboîter des pots de yaourt ça tient moins de place, mais ça pose un problème pour le tri... Alors on laisse tout en vrac !



DANS LE
LE CONTENEUR **JAUNE** 

LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES



 Bien vidés,
pas besoin de laver !

BON A SAVOIR Le conteneur jaune collecte aussi les bouchons plastiques ou métalliques !

LES CARTONS FINS & BRIQUES ALIMENTAIRES



 Aplatissez-les, ça tient moins de place !

Les cartons épais vont à la déchèterie ! 

DANS LE
LE CONTENEUR **BLEU** 

LES PAPIERS, JOURNAUX & MAGAZINES



 En vrac !

BON A SAVOIR Le film plastique qui achemine votre publication préférée continue sa route dans le conteneur jaune.

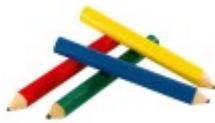
DANS LE
LE CONTENEUR **VERT** 

LES EMBALLAGES EN VERRE



 Sans bouchon
ni couvercle !

BON A SAVOIR Les couvercles et bouchons métalliques vont au conteneur jaune. Les bouchons en liège vont au molock.



A vos crayons !!!!

Le coin des enfants

